

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE, CE 29 NOVEMBRE
2021, À 19h50, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR CHRISTIAN DAIGLE, MAIRE.**

Sont présents:

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Madame Marie-Michelle Roux	conseiller numéro	2
Monsieur Pierre Gosselin	conseiller numéro	3
Monsieur Vincent Beaudoin	conseiller numéro	4
Monsieur Étienne Vigneault	conseiller numéro	5
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Assiste également à la séance : Julie Paris directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du Règlement n°70-2021 Répartition des frais Cours d'eau Pellerin
4. Avis de motion et dépôt du Règlement n°71-2021 Répartition des frais Cours d'eau Pellerin, branche 4
5. Avis de motion et dépôt du Règlement n°72-2021 Répartition des frais Cours d'eau rivière Blanche, branche 20
6. Avis de motion et dépôt du Règlement n°73-2021 Règlement amendant le Règlement de zonage n°31-2016 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation publique.
7. Adoption du projet du Règlement n°73-2021 Règlement amendant le Règlement de zonage n°31-2016 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
8. Avis de motion et dépôt du Règlement n°74-2021 Règlement amendant le Règlement de Lotissement n°32-2016 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation publique
9. Adoption du projet du Règlement n°74-2021 Règlement amendant le Règlement de lotissement n°32-2016 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
10. Résolution d'approbation des travaux -TECQ 13^e rang
11. Période de questions
12. Levée de la séance

510-11-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT NUMÉRO 70-2021 RÉPARTITION DES FRAIS COURS D'EAU PELLERIN

Monsieur Jean Goulet, conseiller, par la présente :
Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 70-2021 Règlement relatif à la répartition des frais du Cours d'eau Pellerin;

Monsieur Jean Goulet dépose également le projet du Règlement numéro 70-2021 Règlement répartition des frais Cours d'eau Pellerin.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT NUMÉRO 71-2021 RÉPARTITION DES FRAIS COURS D'EAU PELLERIN, BRANCHE 4

Monsieur Vincent Beaudoin, conseiller, par la présente :
Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 71-2021 Règlement relatif à la répartition des frais du Cours d'eau Pellerin, branche 4;

Monsieur Vincent Beaudoin dépose également le projet du Règlement numéro 71-2021 Règlement répartition des frais Cours d'eau Pellerin.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT NUMÉRO 72-2021 RÉPARTITION DES FRAIS COURS D'EAU RIVIÈRE BLANCHE, BRANCHE 20

Madame Marie-Michelle Roux, conseillère, par la présente :
Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 72-2021 Règlement relatif à la répartition des frais du Cours d'eau rivière Blanche, branche 20;

Monsieur Jean Goulet dépose également le projet du Règlement numéro 72-2021 Règlement répartition des frais Cours d'eau rivière Blanche, branche 20.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 73-2021 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°31-2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX

Madame Manon Lambert, conseillère, par la présente :
Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 73-2021 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le Règlement de zonage afin :

- D'effectuer une concordance à la suite de l'adoption du Programme particulier d'urbanisme (PPU) :

- ® Créer une nouvelle zone R-4 à la même la zone R-2
- ® Ajouter une rue projetée dans les zones R-2 et R-4.

Madame Manon Lambert dépose également le projet du Règlement numéro 73-2021 Règlement amendant le Règlement de zonage n°31-2016 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

511-11-21

**RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROJET DE RÈGLEMENT N°73-2021
D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N°31-2016 ET FIXANT LA
DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
PUBLIQUE**

Il est proposé par Monsieur Vincent Beaudoin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le projet du Règlement n°73-2021 d'amendement au Règlement de zonage n°31-2016.

Le présent projet de Règlement n°73-2021 aura pour objet de modifier le Règlement de zonage afin :

- D'effectuer une concordance à la suite de l'adoption du Programme particulier d'urbanisme (PPU) :

- ® Créer une nouvelle zone R-4 à la même la zone R-2
- ® Ajouter une rue projetée dans les zones R-2 et R-4.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une **consultation écrite** sera tenue du 6 décembre 2021 jusqu'à 19 h le 14 décembre 2021. Lors de cette consultation, un avis public expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et permettra des commentaires de personnes et organismes qui désirent s'exprimer par écrit.

Une **assemblée de consultation** sera tenue le 14 décembre 2021, à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 74-2021
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°32-2016 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX**

Monsieur Étienne Vigneault, conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 74-2021 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le Règlement de lotissement afin :

- D'effectuer une concordance à la suite de l'adoption du Programme particulier d'urbanisme (PPU) :
 - ® Modification de la pente maximale pour une rue dans la zone R-2.

Monsieur Étienne Vigneault dépose également le projet du Règlement numéro 74-2021.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du dit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

512-11-21

**RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROJET DE RÈGLEMENT N°74-2021
D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°32-2016 ET FIXANT LA
DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Il est proposé par Madame Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le projet du Règlement n°74-2021 d'amendement au Règlement de lotissement n°32-2016.

Le présent projet de Règlement n°74-2021 aura pour objet de modifier le Règlement de lotissement afin :

- D'effectuer une concordance à la suite de l'adoption du Programme particulier d'urbanisme (PPU) :

® Modification de la pente maximale pour une rue dans la zone R-2.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une **consultation écrite** sera tenue du 6 décembre 2021 jusqu'à 19 h le 14 décembre 2021. Lors de cette consultation, un avis public expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et permettra des commentaires de personnes et organismes qui désirent s'exprimer par écrit.

Une **assemblée de consultation** sera tenue le 14 décembre 2021, à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

513-11-21

RÉSOLUTION D'APPROBATION DES TRAVAUX -TECQ 13^E RANG

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil **QUE** :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

514-11-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h 54.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Christian Daigle
Maire

Julie Paris
Directrice générale et greffière-
trésorière